

Faire sa déclaration PAC

Objectifs de la formation

être capable de faire sa déclaration PAC annuelle

Pré-requis

Venir avec un ordinateur qui pourra se connecter au wifi. L'ADDEARG pourra fournir quelques ordinateurs

Déroulé

Être autonome pour sa déclaration PAC est possible, mais nécessite de bien connaître le fonctionnement de la PAC et l'outil Télépac.

Nous aborderons d'abord la réglementation PAC et les évolutions ayant un impact sur la déclaration, et nous présenterons l'outil Télépac pour comprendre quelles sont les informations nécessaires à sa télé-déclaration. Vous créerez ensuite votre compte, puis utiliserez l'outil graphique et cartographique pour faire votre déclaration de surface, enregistrer des cultures, réaliser votre demande d'aide. Nous vérifierons pas à pas les informations enregistrées.

Une attestation de stage sera remise en fin de formation.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 03/04/2018

Tarifs

Non agricole 175€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Caution de 50€ (non encaissée et restituée si présence à la formation) / Adhésion obligatoire à l'ADDEARG (15€ ou 7€ petits budgets)

Plus de renseignements

Responsable de stage: Guillaume Massein
addearg.formation@gmail.com
ADDEAR Gard
26 rue Centrale
30190 Saint Geniès de Malgoirès
Tel. 04 66 63 18 89
addearg.formation@gmail.com

N° d'organisme de formation :
91300280330

Repas tiré du sac le midi et une attestation de présence vous sera remise

Dates, lieux et intervenants

09 avr 2018

09:00 - 17:00 (7hrs)

ADDEARG 26 rue Centrale
30190 Saint Geniès de Malgoirès

Animateur ADDEARG
Amélie Bourgeade (Cap'Lea)

Partenaire(s)

Financier(s)

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))